

En point de mire : le ressort «Conditions cadres»

"Lorsque les conditions cadres ne sont pas correctes, on ne peut pas atteindre de bons résultats."

Patrick Scheiwiller, membre du Comité et responsable du ressort "Conditions cadres", sur l'importance capitale des ressources pour l'exécution ainsi que les domaines prioritaires pour lesquels il s'engagera tout particulièrement en 2018.

Monsieur Scheiwiller, au sein du Comité de la COAI, vous dirigez le ressort «Conditions cadres» – mais de quelles conditions cadres parlons-nous ?

Pour notre ressort, il s'agit notamment d'apporter notre appui à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) lors de révisions de lois et d'ordonnances au stade de l'élaboration de ces révisions. Cela s'effectue tant sur le plan du contenu que par le biais d'indications sur l'exécution qui, en dernière analyse, revêtent une grande importance pour la mise en œuvre de ces nouvelles lois et ordonnances. Citons également une condition cadre d'importance décisive: celle des ressources et moyens financiers nécessaires qui sont accordés par l'OFAS aux organes chargés de l'exécution. Des questions ayant trait aux standards mesurant les résultats, mais aussi à l'élaboration de lignes directrices de rang hiérarchique supérieur, constituent d'autres conditions cadres qui relèvent également de notre ressort.

Quel est concrètement votre rôle ainsi que celui de votre ressort dans le cadre des thèmes précités ?

Lors de révisions prévues de lois et d'ordonnances, la COAI, représentée par le ressort «Conditions cadres», se charge de soutenir l'OFAS dès la première élaboration de ces projets de lois. Et lorsque les résultats concrets sont disponibles, il s'agit d'expliquer les changements prévus du point de vue de l'exécution par le biais de prises de position et/ou de réponses à des procédures de consultation et de formuler des contre-propositions possibles.

La question des moyens financiers nécessaires à l'exécution constitue un thème de discussion durable au sein de la COAI. Ces dernières années, la situation est devenue plus sensible puisque les budgets de tous les offices AI sont plafonnés depuis 2013. Les organes d'exécution se voient ainsi placés devant des défis plus ou moins conséquents. Ces dernières années, l'augmentation constante des demandes «Mesures professionnelles/Rente», conjuguée au grand nombre de procédures qui deviennent toujours plus complexes et plus étendues – alors que les ressources demeurent plafonnées – recèle de nombreux risques. À cet égard, il s'agit de fournir à l'OFAS les informations factuelles correspondantes et de mettre en évidence leurs effets possibles sur l'institution sociale qu'est l'assurance-invalidité. Il faut donc répartir au mieux les ressources et moyens financiers entre les offices AI – aussi à la lumière des nouvelles données et règles de l'OFAS. Dans le cadre de cette problématique, le ressort représente, par des propositions et des nouveaux concepts, aussi l'opinion consolidée des membres de la COAI.

Vous dirigez vous-même également l'office AI de St-Gall, l'un des grands offices AI de Suisse. Comment conciliez-vous ces deux tâches ?

Dans ces deux types d'activité, il est capital de savoir que l'on est soutenu par une bonne équipe qui travaille en arrière-plan. S'agissant de la direction de l'office AI de St-Gall, pour

les affaires opérationnelles, je peux me fier entièrement au travail réalisé par plus de 200 collaboratrices et collaborateurs; et en ce qui concerne la conduite globale de l'entreprise, je bénéficie de l'appui exceptionnel du team de conduite de l'AI ainsi que de la direction de l'EAS de St-Gall. Au sein de la COAI, le Comité fonctionne très bien, la collaboration avec le Centre opérationnel de la COAI est bien rodée et dans le cadre du travail du ressort, je peux compter sur un large soutien des directeurs des offices AI d'autres cantons.

Diriger un organe chargé de l'exécution et tirer parti des nombreuses expériences et connaissances acquises dans ce contexte, sont pour moi des atouts. Ils m'aident à garantir que nous adoptons la bonne approche lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux d'importance stratégique au sein du ressort. Voilà pourquoi ces deux tâches se complètent parfaitement, même si les mandats respectifs sont différents.

La mission de votre ressort figure dans le principe directeur actuel de la COAI: «Instaurer des conditions cadres pour garantir un développement optimal». Comment expliqueriez-vous ce principe au grand public ?

Tout simplement ainsi : lorsque les conditions cadres ne sont pas correctes, on ne peut pas atteindre de bons résultats. Cela ressemble aux photos de notre rapport annuel : les plantes peuvent se développer même dans les circonstances les plus difficiles, qui proviennent de l'extérieur et qui ne sont pas influençables. Cela reflète aussi un peu l'environnement dans lequel évolue l'AI. La situation initiale caractérisée par un niveau élevé d'endettement, l'augmentation de la dynamique économique liée à des exigences toujours plus élevées posées aux individus, la mutation de la société et l'influence des nouvelles technologies, tout cela représente des défis de taille à relever, alors que le premier objectif de l'AI consiste à parvenir à «l'intégration de personnes présentant des limitations en matière de santé». Ces facteurs ne peuvent pas être influencés du côté de l'AI. Mais on peut arroser les plantes, on peut les fertiliser, les protéger et aussi les entretenir – il s'agit de l'autre aspect de ce thème : à savoir des conditions cadres qui sont influençables, que l'on peut donc structurer et déterminer activement. Si l'on aménage au mieux ce type de conditions cadres, même sous l'effet d'influences extérieures très difficiles, les plantes sont en mesure de prospérer et de se développer. C'est pourquoi, il est d'une importance cruciale que les conditions cadres influençables et fixées à partir de «l'intérieur» soient structurées de telle sorte qu'elles puissent atteindre de bons résultats.

Nous commençons une nouvelle année. Quel est pour vous le projet le plus important pour 2018 ? Et pourquoi ?

Il est difficile de privilégier un seul projet pour le qualifier de projet le plus important, car de nombreuses activités sont liées entre elles. Mais je considère que le principe le plus important est de placer le dialogue au centre de nos priorités en 2018. Des solutions communes nécessitent un bon dialogue. Un dialogue empreint de respect, de franchise, mais aussi de clarté. Il s'agit de trouver de bons compromis dans le cadre de ce dialogue – malheureusement, à l'époque actuelle, je constate personnellement une tendance allant dans le sens que des compromis sont certes conclus, mais qu'il arrive souvent que ces derniers ne contribuent pas à la solution. Des solutions de ce genre ne nous aident pas à avancer, et nous devons dès lors prendre le taureau par les cornes. Il s'agit pour nous de défendre nos intérêts, de nous impliquer avec engagement, et d'entrer en dialogue avec tous les partenaires.

Portrait en bref

Nom : Patrick Scheiwiller

Travaille au sein du Comité de la COAI depuis : 01/11/2016

Fonctions : directeur de l'office AI de St-Gall, membre de la direction de l'Établissement d'Assurances Sociales (EAS) de St-Gall

Domaines spécialisés : économie de l'assurance, gestion de la qualité et des processus

Ma devise : «Il vaut toujours la peine de se battre pour de bonnes solutions».

Lorsque je ne travaille pas...: ...je continue à être actif – que ce soit dans le cadre du sport, lorsque je sillonne d'autres villes ou d'autres pays, lors de belles réunions en famille et avec ma compagne, ou simplement en créant de temps en temps en cuisine de savoureux petits plats.